



## Tables fédérales de pensions alimentaires pour enfants de 2017

Vous pouvez utiliser les tables simplifiées mises à jour de 2017 pour déterminer un montant de pension alimentaire pour enfants à compter du 22 novembre 2017.

Il y a deux tables simplifiées pour chaque province et chaque territoire :

- Une table montre les montants mensuels de pension alimentaire pour enfants pour 1 à 4 enfants;
- L'autre table montre les montants mensuels de pension alimentaire pour enfants pour 5 enfants ou plus.

Assurez-vous d'utiliser la table qui correspond à la province ou au territoire du parent payeur et au nombre d'enfants.

Pour utiliser la table, trouvez le revenu se rapprochant le plus de celui du parent payeur. Si le revenu du parent payeur est égal ou inférieur à 150 000 \$, le montant de pension alimentaire pour enfants sera indiqué sur la même ligne que le revenu, dans la colonne correspondant au nombre d'enfants. Si le revenu du parent payeur est supérieur à 150 000 \$, veuillez consulter le tableau à la fin de la table simplifiée, pour déterminer le montant qui devrait être versé au titre de la pension alimentaire pour enfants.

Pour calculer un montant de pension alimentaire pour enfants, vous pouvez aussi utiliser les outils suivants :

- un outil pratique de **recherche en direct**;
- la **version officielle (légal) des Tables fédérales de pensions alimentaires pour enfants**.

Vous trouverez ces outils ainsi que les tables simplifiées sur le site Web du ministère de la Justice Canada, à l'adresse suivante : [www.Canada.ca/droit-de-la-famille](http://www.Canada.ca/droit-de-la-famille)

Les résultats que vous obtiendrez au moyen des tables simplifiées pourraient ne pas être exactement les mêmes que vous obtiendriez au moyen de la recherche en direct ou de la version officielle des Tables fédérales de pensions alimentaires pour enfants. La raison en est que les montants de pension alimentaire pour enfants indiqués dans les tables simplifiées sont calculés en fonction de revenus arrondis au 100 \$ près. Toutefois, les résultats obtenus seront très similaires.

Nota : Seules les tables officielles constituent un document juridique. Les tables simplifiées et l'outil de recherche en direct ne font que vous fournir des renseignements généraux pour vous aider, vous et l'autre parent, à établir un arrangement relatif à la pension alimentaire pour enfants.













2017 Federal Child Support Amounts: Simplified Tables: Newfoundland and Labrador/Terre-Neuve-et-Labrador  
 Montants fédéraux de pensions alimentaires pour enfants 2017 : Tables simplifiées

Income Revenu (\$)	Monthly Award Paiement mensuel (\$)				Income Revenu (\$)	Monthly Award Paiement mensuel (\$)			
	No. of Children Nbre d'enfants					No. of Children Nbre d'enfants			
	1	2	3	4		1	2	3	4
144000	1237	1977	2570	3054	149500	1279	2043	2654	3154
144100	1238	1978	2572	3056	149600	1280	2044	2655	3156
144200	1238	1979	2573	3058	149700	1281	2045	2657	3158
144300	1239	1981	2575	3060	149800	1281	2047	2658	3159
144400	1240	1982	2576	3061	149900	1282	2048	2660	3161
144500	1241	1983	2578	3063	150000	1283	2049	2662	3163
144600	1241	1984	2579	3065	.	.	.	.	.
144700	1242	1985	2581	3067	.	.	.	.	.
144800	1243	1986	2582	3069	.	.	.	.	.
144900	1244	1988	2584	3071	.	.	.	.	.
145000	1244	1989	2585	3073	.	.	.	.	.
145100	1245	1990	2586	3075	.	.	.	.	.
145200	1246	1991	2588	3077	.	.	.	.	.
145300	1246	1993	2589	3079	.	.	.	.	.
145400	1247	1994	2591	3080	.	.	.	.	.
145500	1248	1995	2592	3082	.	.	.	.	.
145600	1249	1996	2594	3084	.	.	.	.	.
145700	1249	1997	2595	3086	.	.	.	.	.
145800	1250	1998	2597	3088	.	.	.	.	.
145900	1251	2000	2598	3090	.	.	.	.	.
146000	1252	2001	2600	3091	.	.	.	.	.
146100	1253	2002	2602	3093	.	.	.	.	.
146200	1254	2003	2603	3095	.	.	.	.	.
146300	1254	2005	2605	3096	.	.	.	.	.
146400	1255	2006	2606	3098	.	.	.	.	.
146500	1256	2007	2608	3100	.	.	.	.	.
146600	1257	2008	2609	3102	.	.	.	.	.
146700	1258	2009	2611	3104	.	.	.	.	.
146800	1258	2010	2612	3106	.	.	.	.	.
146900	1259	2012	2614	3107	.	.	.	.	.
147000	1260	2013	2616	3109	.	.	.	.	.
147100	1261	2014	2618	3111	.	.	.	.	.
147200	1261	2015	2619	3113	.	.	.	.	.
147300	1262	2017	2621	3114	.	.	.	.	.
147400	1263	2018	2622	3116	.	.	.	.	.
147500	1264	2019	2624	3118	.	.	.	.	.
147600	1264	2020	2625	3120	.	.	.	.	.
147700	1265	2021	2627	3122	.	.	.	.	.
147800	1266	2023	2628	3124	.	.	.	.	.
147900	1267	2024	2630	3125	.	.	.	.	.
148000	1267	2025	2631	3127	.	.	.	.	.
148100	1268	2026	2632	3129	.	.	.	.	.
148200	1269	2027	2634	3131	.	.	.	.	.
148300	1269	2029	2635	3132	.	.	.	.	.
148400	1270	2030	2637	3134	.	.	.	.	.
148500	1271	2031	2638	3136	.	.	.	.	.
148600	1272	2032	2640	3138	.	.	.	.	.
148700	1272	2033	2641	3140	.	.	.	.	.
148800	1273	2035	2643	3141	.	.	.	.	.
148900	1274	2036	2644	3143	.	.	.	.	.
149000	1275	2037	2646	3145	.	.	.	.	.
149100	1276	2038	2648	3147	.	.	.	.	.
149200	1277	2039	2649	3149	.	.	.	.	.
149300	1277	2041	2651	3150	.	.	.	.	.
149400	1278	2042	2652	3152	.	.	.	.	.



<b>Monthly Award/Paiement mensuel</b>			
<b>(\$)</b>			
<b>One Child/ Un enfant</b>	<b>Two Children/ Deux enfants</b>	<b>Three Children/ Trois enfants</b>	<b>Four Children/ Quatre enfants</b>
<b>1283 plus 0.80%</b> of income over \$150,000	<b>2049 plus 1.20%</b> of income over	<b>2662 plus 1.56%</b> of income over	<b>3163 plus 1.80%</b> of income over
<b>1283 plus 0,80%</b>	<b>2049 plus 1,20%</b>	<b>2662 plus 1,56%</b>	<b>3163 plus 1,80%</b>
du revenu dépassant 150 000\$	du revenu dépassant 150 000\$	du revenu dépassant 150 000\$	du revenu dépassant 150 000\$